

REPUBLIQUE FRANCAISE



**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

3 juillet 2026

et qu'elle a été faite le

3 juillet 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 49

Présents : 38

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 8

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_07_167

Objet :

Avis de la Communauté de
Communes Jura Nord sur le type
d'usage futur du site de
l'installation de méthanisation
située sur la commune de Gendrey
– SAS AGRI ENERGIE DES
COLLINES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 9 juillet 2026***

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des
fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur le Président, Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M.
Emmanuel BADOT Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M.
Alain GOUNAND, Mme Nathalie LARTOT Evans : M. Emmanuel
BARBERET, M. Serge CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX Fraisans : M.
Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne
LONGY, M. Dominique JOLY Gendrey : M. Yves MATHIEU La Barre
: M. Frédéric PAILLARD Louvatange : M. Gérome FASSET
Monteplain : M. Maxime CHAUVIN Montmirey-la-Ville : M. Eric
PERTUS Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Michel
GRAS Orchamps : M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara
PANOUILLOT, Mme Séverine POIDEVIN Ougney : M. Cédric IVANES
Our : M. Segundo ALFONSO Pagney : M. Michel GANET Plumont :
M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO, M.
Gérard ROBERT Rans : M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme
Aurélien CHANCENOTTE Rouffange : Mme Marie-Hélène VACHET
Salans : M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT Sermange : M.
Michel BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Vitreux :
M. Hervé LEVY

Suppléés : Etrepigny : M. Frédéric BREGAND Saligney : M. Olivier
PAYEN Thervey : M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés : Dampierre : M. Aurélien PHILIPPE, Mme
Nathalie HONORIO Fraisans : Mme Sophie NIALON La Bretenière :
Mme Isabelle GUILLOT Montmirey-le-Château : M. Gabriel
DECHARRIERE Orchamps : M. Régis CHOPIN Rans : M. Jean-Louis
MORLIER Serre les Moulières : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël PERES

Procurations de vote :

Mandants : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE) M. Aurélien
PHILIPPE (DAMPIERRE) Mme Sophie NIALON (FRAISANS) Mme
Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE) M. Régis CHOPIN
(ORCHAMPS) M. Gabriel DECHARRIERE (MONTMIREY LE
CHATAU) M. Jean-Louis MORLIER (RANS)

Mandataires : Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE) Mme Nathalie
LARTOT (DAMPIERRE) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme
Aurélien CHANCENOTTE (ROMAIN) M. Gérome FASSET
(LOUVATANGE) M. Cédric IVANES (OUGNEY) M. Raphaël
TEMPESTA (RANS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

**AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD SUR LE TYPE D'USAGE
FUTUR DU SITE DE L'INSTALLATION DE METHANISATION SITUEE SUR LA COMMUNE
DE GENDREY – SAS AGRI ENERGIE DES COLLINES**

Avant tout débat, Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes Jura Nord et conseiller communautaire, intéressé, et Monsieur Ludovic DUVERNOIS, conseiller communautaire et maire de la commune de Taxenne, intéressé, quittent la salle et ne prennent pas part aux débats ni au vote de la présente délibération.

En conséquence, la présidence de séance est assurée par Madame Laure VALENTIN, Vice-présidente.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article R.512-46-4 5° ;

Vu le courrier de la société Agro Énergie des Collines en date du 2 juin 2026 sollicitant l'avis de la Communauté de Communes Jura Nord sur le type d'usage futur du site de l'installation de méthanisation implantée sur la commune de Gendrey, dans le cadre du dépôt d'un dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

Considérant que la Communauté de Communes Jura Nord est compétente en matière de document d'urbanisme ;

Considérant que l'exploitant prévoit, lors de la cessation définitive de l'activité, la mise en sécurité et la remise en état du site conformément à la réglementation en vigueur, puis envisage soit la réutilisation du site pour une nouvelle activité compatible avec le document d'urbanisme en vigueur, soit son maintien sans exploitation ;

La présentation du projet est jointe en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'émettre un avis favorable sur le type d'usage futur envisagé pour le site de l'installation de méthanisation située sur la commune de Gendrey, tel que présenté par la société Agro Énergie des Collines, sous réserve que tout usage futur soit compatible avec les dispositions du document d'urbanisme en vigueur au moment de la cessation définitive de l'activité ;**
- **De préciser que tout projet de réutilisation du site devra respecter les règles d'urbanisme applicables ainsi que les prescriptions qui seront fixées par l'autorité compétente au titre de la réglementation des installations classées ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avis demandé par la société Agro Énergie des Collines et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente,
Laure VALENTIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

